

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	16/09/2022	L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt et un septembre, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 37-2022 GROUPEMENT DE COMMANDE – VOIRIE – Annule et remplace la DCM 28-2022

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire souhaite mettre en place un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie.

A cet effet, une convention constitutive du groupement à intervenir avec les collectivités adhérentes doit être signée. Elle prévoit notamment la désignation d'un coordonnateur. D'un commun accord entre les Communes, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire assurera le pilotage du groupement de commandes sur le plan fonctionnel.

Chaque membre du groupement exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Afin que les travaux puissent être réalisés sur l'année 2022, la consultation a été lancée le 24 janvier dernier. La remise des offres était fixée au 18 février 2022. L'analyse des offres est confiée au maître d'œuvre du groupement : A2I.

Lors de la réunion d'attribution du 22 mars dernier, les membres du groupement ont attribué le marché à l'entreprise COLAS, domiciliée à Mettray (37390), pour un montant global de 293 805.84 € HT.

Concernant la commune de Continvoir, le montant des travaux est le suivant :

- Tranche ferme : 46 610.77 € HT (La Gaieté française + Cour d'école)
- Tranche conditionnelle : 45 475.62 € HT (La Blotrie + La Normandellerie)

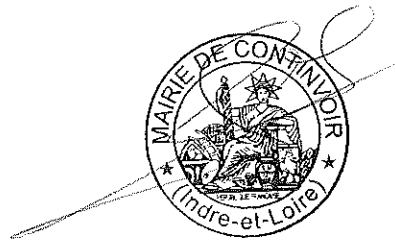
Après en avoir délibéré,

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2022 037-213700826-20220921-DCM_37_2022-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Continvoir au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie 2021,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire coordonnateur du groupement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande telle que jointe à la présente délibération, ainsi que les pièces du marché qui en découleront,
- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour les montants cités ci-dessus
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 27/09/2022
Vu sa transmission en s/Préfecture
le 27/09/2022
Affiché le 27/09/2022

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/09/2022 037-213700826-20220921-DCM_37_2022-DE